

4 BIENNE

AGGLOLAC Le comité Publilac a pris position sur le projet du quartier. Il critique la taille de la zone de détente et la hauteur de certains immeubles

«Plusieurs aspects à améliorer»

RAPPEL DES FAITS

Le projet Agglolac prévoit de créer un quartier sur l'ancienne aire de l'Expo.02. Les autorités biennoises et nidowiennes ont choisi en janvier le projet urbanistique «Citélac». Depuis le 28 octobre, la population est invitée à donner son avis. Cette phase de participation publique dure jusqu'au 27 novembre.

DIDIER NIETO

Le comité Publilac continue de suivre le développement du quartier Agglolac. Dans le cadre de la procédure de participation en cours, il a pris position sur le projet Citélac. «Nous sommes globalement satisfaits, mais il y a plusieurs aspects que nous aimerions améliorer», explique Max Wiher, président du comité. Publilac se bat depuis 2012 pour le maintien d'une surface verte publique au bord du lac. L'initiative populaire qu'il avait lancée dans ce but avait récolté près de 3700 paraphe avant d'être invalidée par la préfecture de Bienne. «Les exigences des signataires restent valables. Nous voulons toujours faire entendre leur voix», souligne Max Wiher.

Dans un courrier adressé aux autorités nidowiennes, le comité a dressé une liste de sept points jugés problématiques. «Ce sont toujours les mêmes, il n'y a rien de nouveau», précise le président.

Espace vert trop petit

Publilac critique notamment la taille de la zone de détente verte publique qui sépare le lac de la première rangée d'habitations. «Selon les plans, elle mesure 150 mètres de large. Mais elle prend en compte la surface de la plage de Bienne, qui n'est pas libre



Le projet «Citélac» prévoit des logements pour 1500 à 2000 personnes. Il devrait voir le jour à l'horizon 2025. LDD

d'accès. En réalité, la zone de détente pour le public ne fera qu'une vingtaine de mètres. C'est trop peu», regrette Max Wiher. Le comité réclame un terrain large d'une centaine de mètres au minimum. La rambarde qui le sépare de la plage doit en outre être mobile, afin de permettre facilement à certaines manifestations – comme la Foire de Bienne par exemple – d'occuper l'intégralité de la surface.

Autre remarque: la hauteur des bâtiments qui feront face au lac. Selon le projet, ils pourraient atteindre neuf étages. Trop haut, estime le comité, qui redoute que la lignée d'immeubles forme «un mur» le long de la zone de détente. «Ils ne devraient pas être plus hauts que trois étages, ce qui permettra aussi aux habitations situées derrière d'avoir vue sur le lac», indique Max Wiher. Cette revendication ne concerne pas les bâtiments qui bordent la rue Dr. Schneider. «Ils peuvent être plus hauts pour constituer une sé-

paration claire entre la route et la zone d'habitation», note le comité.

«Pas d'ultimatum»

Citélac prévoit de supprimer l'escalier en béton qui permet d'accéder au lac à côté de la Plage de Bienne. «Cela ne fait aucun sens. Ces escaliers ont été installés il y a seulement une dizaine d'années et ils ont coûté beaucoup d'argent», critique Max Wiher, qui espère que les remarques de Publilac seront prises en compte. «Nous ne posons cependant aucun ultimatum et nous sommes ouverts au compromis. Nous déciderons seulement lorsque le projet sera finalisé si nous le soutenons ou non.»

La population ne sera pas appelée à se prononcer directement sur Citélac. Mais les Nidowiens devront se prononcer sur des changements de réglementation pour autoriser la construction des immeubles. Quant aux Biennois, ils voteront sur la vente du

terrain à l'investisseur Mobimo.

70 prises de position

Depuis l'ouverture de la procédure de participation, les autorités biennoises et nidowiennes ont reçu une septantaine prises de positions. Celles-ci n'ont pas encore été dépouillées. Elles feront l'objet d'un rapport public à l'issue de la procédure, le 27 novembre. «Les échanges que nous avons eus jusqu' alors avec les gens nous permettent de penser que la planification Agglolac bénéficie du soutien d'une part importante de la population», affirme Florence Schmoll, urbaniste de la Ville de Bienne.

Dans son courrier, Publilac ne relève d'ailleurs pas uniquement les points négatifs du projet. Il souligne aussi les aspects positifs, comme le positionnement des rangées d'habitations, la maison-tour qui fera office de point de repère du quartier ou le prolongement du port de petite batellerie à l'intérieur des terres. ●

BUDGET D'URGENCE

Vers un regain de travail

Suite au refus du Budget 2016 par le peuple, dimanche, la Ville fonctionnera avec un budget d'urgence dès le 1er janvier prochain. Celui-ci sera effectif jusqu'au nouveau vote, vraisemblablement en avril. Cela implique que la Ville n'aura le droit d'engager que les dépenses absolument indispensables au bon fonctionnement de l'administration et celles liées à des engagements contractuels déjà pris ou imposées par la loi. Cela oblige l'administration à contrôler chaque dépense.



Silvia Steidle fait à nouveau face à un budget d'urgence. P. S. JAGGI

Investissements touchés?

L'instauration d'un budget d'urgence pourrait aussi avoir une incidence sur les investissements. Y aura-t-il des retards dans le démarrage de certains travaux? Le Conseil municipal devra examiner chaque projet et se poser la même question: cette réalisation est-elle absolument indispensable? Est-elle liée à une obligation contractuelle ou imposée par la législation? Les décisions se prendront de cas en cas. Ainsi, qu'en sera-t-il de la rénovation des vestiaires du Marais-de-Mâche, de l'assainissement du Théâtre Palace ou du home du Redern?

Les fonctionnaires de l'administration biennoise toucheront leur salaire, car la rémunération des employés fait partie des engagements obligatoires, même en cas de budget d'urgence. Tous les postes en lien avec l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges sont donc intangibles. De même, par exemple, les 13 postes complets dans les crèches, qui sont appelés à devenir définitifs, ne sont pas touchés par la situation d'urgence, car ils sont jugés incontournables.

En revanche, les autres postes sont menacés, de même que les institutions qui n'ont pas de contrat de prestations, à l'instar du Festival d'échecs, du projet Djamba ou du Parc zoologique.

Quelques économies

Certains font d'ores et déjà remarquer que le budget d'ur-

gence, s'il impose à l'administration un surcroît de travail, permet de réaliser des économies. En 2014, durant ces trois mois d'inertie, la Ville avait économisé 5 mios de fr. dont 4,7 mios sur le personnel et les dépenses en matériel. Selon Silvia Steidle, les économies sur le Budget 2016 pourraient à nouveau atteindre 2 à 3 mios de fr.

À l'Association du personnel de la ville de Bienne (APBB), on est conscient de la menace qui pèse sur le personnel. «Certains postes ne seront pas repourvus, et ce sont les employés dans leur ensemble qui en pâtiront», déclare Urs Stauffer, coprésident de l'APBB, qui redoute de nouvelles tentatives d'économies sur le dos du personnel. «Nous nous attendons à des confrontations musclées. Nous n'accepterons pas que l'on réintroduise d'un côté certaines subventions dans le budget ou que l'on renonce à une augmentation des impôts, et que de l'autre on nous oblige à nous serrer la ceinture.»

Pour Silvia Steidle, les partis sont condamnés à discuter entre eux, peut-être sous forme d'une table ronde, comme en 2014: «Il s'agit impérativement de trouver un terrain d'entente, sinon c'est le canton qui fixera les règles du jeu.» Il apparaît d'ores et déjà difficile de repartir sur deux variantes soutenues seulement par la moitié des partis. Quant à une augmentation des impôts, a-t-elle réellement une chance de passer, dès lors que la droite et le centre n'en veulent pas? ● JL-MG

IPSACH Le terrain de football est en mauvais état. La commune voulait que la Fête fédérale de gym ouvre sa bourse

Procédure civile à l'encontre de la FFG abandonnée

La commune d'Ipsach abandonne la procédure civile qu'elle comptait entamer à l'encontre du comité d'organisation de la Fête fédérale de gym 2013. Elle le tient en effet pour responsable du mauvais état de son terrain de football.

En 2013, lors de la grande messe de la gymnastique, diverses installations sportives avaient été dressées sur le terrain de football d'Ipsach, ce qui avait nécessité l'utilisation de lourdes machines. A cet endroit, une tempête avait ravagé les installations, le 20 juin 2013, provoquant aussi des dégâts sur le terrain. «A la fin de la manifestation, nous avons mandaté une entreprise pour remettre les lieux en état, ce qui nous a coûté 130 000 fr. Tous les partenaires avaient l'air satisfaits de cet ouvrage», commente Hans Stöckli, président du comité

d'organisation de la FFG 2013. Pourtant, la commune d'Ipsach a constaté, quelques mois après, que l'eau de pluie ne parvenait plus à s'écouler dans le sol. «Nous avons demandé une expertise qui a conclu que les grosses machines utilisées pour la FFG avaient tassé le sol», explique Bernhard Bachmann, maire d'Ipsach. Sur ce constat, les autorités de la petite cité ont demandé au comité d'organisation de la FFG de remettre une nouvelle fois le terrain en état. Pour ce faire, elles demandaient 500 000 fr.

Expertises contradictoires

En guise de réponse, le comité a demandé une contre-expertise. Celle-ci a tiré des conclusions totalement opposées à celles du rapport demandé par la commune... «En effet, nous avons



Lors de la FFG 2013, les terrains ont beaucoup souffert de leur utilisation et suite à la tempête. ARCHIVES

retrouvé dans les archives une expertise réalisée par Ipsach en 2011, qui mentionnait le mauvais état du terrain. La nouvelle expertise que nous avons demandé a constaté que le terrain avait bel et bien

été remis dans le même état qu'avant la manifestation», souligne Hans Stöckli, qui estime qu'Ipsach a tenté de se faire offrir une remise à neuf de son terrain de foot déjà en piteux aux

frais de la FFG.

Soucis pas terminés

Bernhard Bachmann s'est dit très déçu de ne pas avoir trouvé de conciliation avec la FFG,

mais ne compte pas poursuivre de procédure civile. «Cela coûterait trop cher à la commune et l'issue est incertaine puisque nous avons sous les yeux deux expertises contradictoires», confie-t-il. Pour le terrain, l'été sec a permis son utilisation. Mais en cas de pluie, «il est impraticable. Pourtant, ce n'est pas à l'ordre du jour de l'assainir. Cela serait trop cher.»

Quant à la FFG, le comité est encore en attente d'une décision concernant la procédure judiciaire contre Fränk Hofer, directeur de la FFG, pour lésions corporelles graves. Cette plainte avait été déposée à la suite de la tempête qui avait fait plus de 80 blessés. «Nous ne savons pas si le procureur demandera de classer l'affaire ou s'il l'enverra devant le tribunal. Nous espérons évidemment un non-lieu», conclut Hans Stöckli. ● MAS